

L'an deux mille neuf, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 18 Décembre à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 08/12/2009.

ORDRE DU JOUR :

Comptabilité
Travaux
Divers

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

Mme GUILLOT Annette, excusée.

Mr LÉONARD Étienne

Monsieur GAILLARD Éric est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mr GAILLARD Eric fait remarquer que le dernier bulletin d'information communal laisse apparaître son absence à la réunion du 23/10/09 alors qu'il était présent.

Le Maire prend à son compte cette erreur de transcription mais précise que le bulletin reste une source d'information et ne peut donc être considéré comme document officiel. Seuls les feuillets du registre sont opposables. Sur ces feuillets, la liste des présents est conforme à la signature du procès-verbal par les conseillers municipaux.

COMPTABILITÉ :

Situation de compte :

À la date du 31/10/09, le compte de la commune est créditeur de 45.574,84 €.

Recettes/subventions :

L'Assemblée prend connaissance du versement des recettes suivantes :

Dotation de solidarité : 3.500,00 € (concerne les travaux de création d'une digue sur la Deuille, de fourniture et pose de 2 velux sur la toiture de la Mairie et d'un clapet anti-retour sur le circuit d'eau potable)

Fonds départemental TP communes concernées : 25,13 €

Fonds départemental TP communes défavorisées : 15.074,77 €.

Prix de vente livre :

Le prix de vente du livre de Mr Wattrinet sur le patois lorrain est fixé au prix d'achat, soit à 25 €.

Prix des menus produits forestiers 2010 :

En 2010, le bois de façonnage proviendra, pour la première fois depuis la tempête, d'arbres abattus par l'ONF. Les travaux de façonnage pour les 350 stères exploitables en bois de chauffage, s'élèveront à 1.800 € HT.

La vente d'environ 30 m³ de bois de sciage n'équilibrera pas le coût d'exploitation, en conséquence, à compter du 01/01/2010, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du stère de menus produits forestiers à 4,00 € HT.

Participation des frais à l'école maternelle de Vannes le Châtel :

Le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de Vannes le Châtel pour l'année 2008/2009 s'élève à 12.464,68 €.

Le Conseil Municipal accepte le montant de cette répartition financière et donne pouvoir au Maire pour mandater cette dépense.

Participation au SDIS :

Le contingent incendie est fixé à 6.184,00 € pour 2010.

Cette dépense obligatoire sera inscrite au Budget Primitif 2010.

EAU :

Analyse :

Pour le projet de protection de la source, une analyse complète et détaillée a été nécessaire et réalisée.

Cette analyse conclut à une eau conforme à la consommation humaine dans tous ses éléments biologiques.

Aide au bon fonctionnement :

Les travaux de protection de la source n'étant pas assez avancés, l'Agence de l'Eau n'a pu que refuser d'attribution de l'aide au bon fonctionnement à la Commune d'URUFFE.

Un nouveau dossier sera déposé l'an prochain.

Protection de la source :

Mr le Maire a reçu le géologue agréé choisi par le Conseil Municipal afin que soient relevés tous les éléments nécessaires à l'étude DIP.

La visite du site et des captages doit permettre à l'homme de l'art d'établir le dossier technique utile à la DUP.

Travaux :

- Nettoyage des racines dans les conduites : un devis a été demandé à l'entreprise Assainissement Scarponais pour effectuer ces travaux, mais l'approche des bassins collecteurs doit au préalable être appropriée pour le passage des engins.

Un devis sera demandé à l'entreprise Muller pour les travaux de terrassement.

- La vieille conduite qui alimentait les fontaines du village et qui a été condamnée il y a quelques années afin d'éviter la pollution de l'eau potable destinée au village, menace à nouveau de perturbations le réseau communal. Le bloc de ciment qui obstrue l'entrée de cette conduite semble avoir bougé et ne garantit plus l'étanchéité de ce réseau. Des travaux seront effectués pour remédier définitivement à ce risque sur cette conduite par sa condamnation définitive (sectionnement en sortie de bassin et pose des clapets de fermeture sécurisés).

Informations :

L'Assemblée prend connaissance de la plaquette annuelle établie par la DDASS concernant la qualité de l'eau en Lorraine qui est disponible en Mairie.

ASSURANCE :

Suite à un devis établi par la société les 2 amis concernant les assurances communales et s'élevant à 3.302,00 € par an, le Conseil Municipal décide de résilier le contrat établi auprès de la société Général Assurances et qui s'élevait à 8.894,94 € par an.

Pouvoir est donné au Maire pour résilier le contrat auprès de la société Générali et pour souscrire un nouveau contrat auprès de l'assurance les 2 amis.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :

AFM

ADDOTH

ACHATS DE TERRAINS :

Terrains consorts Erb :

Me MAMIAS informe par courrier l'Assemblée Municipale que la vente des terrains ERB, dont l'acquisition avait été décidée par décision du Conseil Municipal en 2004, sera effective dès notification à la SAFER, sur la base de 762,00 € l'hectare, soit un prix total de 4.474,92 € compte tenu de la superficie totale.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes utiles à cet achat.

Terrains de Mr MULTIER Robert :

Suite à la proposition d'achat émanant de la commune de certains terrains appartenant à feu Mr MULTIER Robert, la famille a donné son accord de principe pour les parcelles suivantes : A 1170 (superficie de 90 ca), A 1175 (superficie de 5 a 50 ca) et B 475 (superficie de 23 a 90 ca).

Le Conseil Municipal propose le prix de 762,00 € l'hectare pour les terrains se situant en section A (friches) et de 1. 905,00 € l'hectare pour le terrain en section B (bordure de remembrement et proximité des captages de la Deuille), soit un total de 504,07 € pour les 3 parcelles.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes utiles à cette transaction.

LOCATION DU LOCAL DES POMPIERS :

Le Conseil Municipal accepte le projet de bail du futur local des pompiers.

Le montant annuel de la location du bâtiment s'élève à 5.000,00 € tant que le local sera affecté à l'usage des pompiers.

Pouvoir est donné au Maire pour signer le bail et tout acte utile à cette location.

À ce propos des travaux à engager prochainement pour la réalisation du local, le Conseil Municipal fait remarquer au Maire la nécessité de reloger provisoirement le matériel pour qu'il reste opérationnel pendant la durée des travaux.

Contact sera pris avec des particuliers pour la location provisoire de cet hébergement.

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS :

Suite à la loi handicap de 2005, la mise en conformité des bâtiments publics doit être faite pour 2012.

L'EPCI a organisé une commande groupée auprès d'un prestataire afin que le diagnostic soit effectué.

Le bureau d'études BSSI Conseils est donc venu visiter les bâtiments de la commune et rendra ses conclusions.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes utiles à ce diagnostic.

POPULATION LÉGALE :

La population légale de la commune actualisée par l'INSEE s'élève à 358 habitants pour 2010.

ÉCOLE :

L'Assemblée prend connaissances des informations suivantes :

Compte-rendu du conseil de classe du 1^{er} trimestre 2009 de l'école primaire d'URUFFE accompagné du règlement de l'école

Compte-rendu de la réunion du syndicat intercommunal de Colombey les Belles.

EPCI :

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

Compte-rendu des réunions concernant le plan de désherbage

Bilans de l'espace emploi

CONSEIL GÉNÉRAL :

Plaquette du schéma départemental des espaces naturels sensibles, disponible en Mairie

DIVERS :

L'Assemblée prend connaissance des informations suivantes :

Invitation aux vœux de Mr le Préfet

Faire-part de naissance d'Even BICHET.

Faire-part de naissance de Matthis FRINGANT

Remerciements de la famille de Mr SIMONIN Maurice pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de Mr SIMONIN Maurice.

Demande de stage scolaire de Mlle Alyssia GUILLOT : le Conseil Municipal accepte ce stage pratique soit effectué au secrétariat.

Enquête publique sur la gare de Vandières

Information de l'ADM 54 concernant l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Tableau de bord trimestriel de l'emploi établi par la Maison de l'entreprise, de l'emploi et de la formation en pays Terres de Lorraine

Information du Conseil Général demandant le maintien des arrêts de trains grande ligne en gare de TOUL

Flor'Infos du Conseil Général

Courriers de différentes instances politiques et administratives concernant la suppression de la taxe professionnelle et le projet de réforme des collectivités territoriales

Trois personnes du village demandent par courrier à la commune le prêt d'une salle pour préparer une animation musicale lors de la fête de la musique. Après exposé par le Maire et les Adjointes de la concertation faite en Mairie avec les demandeurs, le Conseil Municipal accepte de mettre à leur disposition à titre gratuit une pièce du presbytère.

La tempête de 1999 : 10 ans déjà !

Les premiers abattages d'arbres restés debout sont réalisés cette année afin permettre aux semis de prendre toute leur place pour l'essor forestier que nous préparons à nos arrières petits-enfants...(Délibération Menus Produits Forestiers)

La modeste exposition, rappel de ce souvenir douloureux, sera visible en Mairie jusque fin Janvier 2010.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.